

ques d'une situation aussi dangereuse pour leur individualité comme race.

Mais il est possible qu'entre le péril de l'assimilation américaine et l'épouvantail de l'impérialisme militaire, quelques-uns de nos concitoyens canadiens français soient enclins à préférer le premier mal au second, parce qu'il leur paraîtrait moindre.

Dans ce cas, il est de notre devoir de les désillusionner, et de leur rappeler que les rêves d'impérialisme américain qui se traduisent par des armements maritimes toujours croissants, leur imposeront un tribut infiniment plus lourd en deniers et en soldats que leur coopération volontaire avec l'amirauté anglaise, dans la défense du territoire canadien. Et à ce sujet, il me sera permis de rappeler, et cela sans aucune pensée de récrimination—que la guerre hispano-américaine a fait plus de victimes parmi les soldats et les marins d'origine canadienne que le conflit anglo-boer où, cependant, plusieurs des nôtres sont tombés pour la défense du drapeau britannique.

Mais je suis convaincu qu'il est peu de Canadiens qui se nourrissent d'illusions sous ce rapport, et qui croient que l'annexion aux Etats-Unis leur apporterait la souveraineté nationale sans obligations correspondantes plus onéreuses que celles du *statu quo*.

Le *statu quo*, c'est-à-dire la situation de nation autonome dans l'empire britannique, tel est donc le désir de la grande masse de la nation canadienne. L'adhésion au *statu quo* n'est pas sans fondement; elle est raisonnée et raisonnable; elle s'appuie sur les avantages spéciaux et sur les bienfaits qui dérivent d'une précieuse autonomie. On a énuméré ces avantages et ces bienfaits. L'honorable ministre des Postes, dans son magistral discours de l'autre jour, nous a parlé des libertés et des privilèges étendus dont nous jouissons sous le drapeau britannique. Si nous n'avons pas le titre de nation, nous en exerçons les principales prérogatives et les responsabilités. L'extrême indépendance qui préside à notre vie économique et sociale, la sauvegarde de notre commerce et de nos industries, le prestige et les avantages de la qualité du sujet britannique, et particulièrement pour nous Canadiens français, les garanties qui entourent nos institutions, notre religion et notre langue, tels sont les principaux motifs de notre foi à l'allégeance britannique.

Et ceci m'amène à poser la seule et véritable question qui nous occupe; le *statu quo* peut-il se maintenir indéfiniment sans l'accomplissement des obligations de la défense navale?...

Dans l'affirmative, l'organisation d'un service naval canadien, conformément aux dispositions de la mesure actuelle, ne serait plus une question libre en principe, mais seulement une question d'application, dé-

terminée par les circonstances de temps, de forme et de moyens.

Or, je soumets, monsieur l'Orateur, à la lumière des principes que j'ai déjà posés, que l'organisation de notre défense navale, en coopération avec l'amirauté britannique, n'est qu'une conséquence de notre évolution nationale et de notre situation de colonie autonome.

J'affirme, de plus que le Gouvernement dans l'application de sa politique navale, a choisi le temps, la forme et les moyens les plus propices dans l'intérêt du peuple canadien.

Comme je suis exposé à rééditer la plupart des arguments employés par les orateurs qui ont déjà appuyé la mesure, je serai, monsieur l'Orateur, aussi bref que possible, dans la démonstration de ma thèse.

Ceux qui, comme l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), affirment que le Gouvernement, dans sa politique navale, réalise une innovation dangereuse et s'écarte des principes qui ont toujours dirigé notre vie nationale, n'ont évidemment pas pris la peine d'interpréter sainement les déclarations et l'attitude des véritables fondateurs de la nation canadienne.

Il résulte des négociations qui ont abouti à la confédération, des mémoires et des discours des hommes d'Etat qui y ont pris part, que leur intention était, outre de mettre fin à l'instabilité gouvernementale qui caractérisait les derniers temps de l'Union, de jeter les bases d'une nouvelle et grande nation, assez forte pour pourvoir à sa propre défense et pour concourir au maintien de la puissance britannique.

On me permettra, monsieur l'Orateur, de faire quelques citations; elles jettent de la lumière sur le présent débat. Dans une lettre adressée au secrétaire des colonies, en 1858, par les délégués du gouvernement canadien, à Londres, MM. Cartier, Ross et Galt, relativement au projet de confédération, je retrouve les passages suivants:

Mais indépendamment des raisons qui concernent le Canada seul, nous représentons respectueusement que les colonies et l'empire sont grandement intéressés à l'établissement d'un gouvernement plus resserré et plus uni de toutes les possessions de l'Amérique septentrionale britannique. La population, le commerce et les ressources de toutes les colonies, ont pris un tel accroissement depuis quelques années, et l'abolition des restrictions commerciales les a mises si bien en état de se suffire à elles-mêmes "qu'il paraît au Gouvernement du Canada être vivement désirable de rendre plus étroits encore les liens de leur commune allégeance envers la couronne britannique et d'obtenir pour elles, sur les matières d'intérêt général, une identité de législation propre à concerter leur puissance croissante en créant, sous la protection de l'empire, une grande confédération nord-